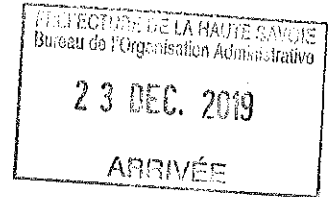

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2019-27



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 17 décembre 2019
Nombre de membres du comité de direction : 26
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Président de séance : Monsieur ETCHART
Secrétaire de séance : Monsieur AEBISCHER

Membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Messieurs AEBISCHER, LUY, Mesdames DEREMBLE, MARTIN,
Membres absents des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, BURKI, MAGDELAINE,

Membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ETCHART, GRANDCHAMP, DE SMEDT, BARBIER
Membres absents des élus du Genevois : Messieurs MUGNIER, REY, Madame HERRERO,

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Mesdames BUSSAT, NERI, VANDESTEENE; Messieurs BERTRAND, CHUTIN,
FEUILLET, LESAGE, MOUCHET, TOVANY,
Membres absents des socio professionnels : Madame QUEMENT, Messieurs TSHIAM, BOSSY,

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA, MERCIER, RAMPON
Invités présents : Monsieur LANGLOIS, Madame MAISONNIAC.

OBJET : Approbation de l'indemnité de la Directrice par intérim

Considérant que Madame Carole INCANDELA va assurer, par intérim, les missions qui incombent au poste de direction,

Considérant que le poste de direction est vacant et va prochainement être en consultation par le biais d'un cabinet,

Considérant que les crédits nécessaires à cette indemnité sont prévus dans le budget primitif 2019, Chap 012,

Considérant la nécessité que Madame Carole INCANDELA assure également dans le même laps de temps les missions propres à son poste,

Considérant que cette indemnité prendra fin lors de l'arrivée du nouveau directeur de la structure,

Considérant qu'il a été proposé de fixer cette indemnité d'intérim
- à 500 euros brut mensuel pour Mme Carole INCANDELA, Directrice par intérim

**Au vu de cet exposé, le comité de direction,
ATTRIBUE à l'unanimité à Madame Carole INCANDELA une indemnité d'intérim au poste de Directrice par intérim de 500€ brut
mensuel à compter du 17 décembre 2019,**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 17 décembre 2019
affiché ou notifié le 17 décembre 2019

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur ETCHART

